CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN
PROCÈS-VERBAL de la séance du lundi 10 septembre 2026
à 19h00 à la salle de la Grande École à Allaman
Présidence : M. Joseph Da Silva
Scrutatrices de séance : Mme Corinne Pomport, Mme Corinne Schär

(Dans un souci de simplification rédactionnelle, le masculin est employé dans ce document comme genre neutre pour désigner toute personne.)

M. le Président Joseph Da Silva souhaite la bienvenue à l'Assemblée à l'occasion de cette séance extraordinaire du Conseil général. Il rappelle que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, puis annonce les membres de la Municipalité excusés, à savoir M. le Syndic, Mme Erb, M. Cauderay et Mme Balmer. Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel.

1. Appel

21 Conseillers sont présents : Mireille Aguirre, Frédéric Baumgartner, Marthe Cauderay, Michel Cornaz, Marie-Françoise Croutaz, Olivier Croutaz, Xavier Croutaz, Joseph Da Silva, Christian Dubey, Monique Duplain-Juillerat, Lionel Genton, Claudia Guex, Serge Philippe Krattinger, Agnès Roswitha Kreil Magnin, Corinne Pomport, François Pomport, Pina Giuseppina Principe, Rose Raton, Océane Élisa Schanz, Vladimir Schanz, Corinne Schär.
4 Conseillers excusés : Stéphanie Chamberod-Tognet-Bruchet, Charlotte Jacquet, Guy Marmet, Baptiste Tognet-Buchet.
1 Conseillère absente : Naïa Pomport.

2. Assermentation de nouveaux membres

M. Michel Erb et M. Denis-Éric Scherz se présentent afin d'être assermentés. Ils s'avancent devant l'Assemblée, qui se lève, puis M. le Président procède à la lecture du serment.
M. Erb et M. Scherz lèvent tour à tour la main droite et prêtent serment. Ils sont applaudis par l'Assemblée.

Le Conseil général passe à 28 membres dont 23 présents ce soir.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter un point 8 à l'ordre du jour initial, intitulé « Élections complémentaires aux Commissions permanentes qui ne sont pas encore complètes ». Il demande si d'autres modifications sont souhaitées, ce qui n'est pas le cas.

1. Appel
2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres
3. Adoption de l'Ordre du Jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026
6. Communications du Président du Conseil Général

7. Élection d'un ou une Délégué.e et d'un ou une suppléant.e du Conseil général au Conseil intercommunal du SIDERE (Service Intercommunal de Distribution d'Eau potable de Rolle et Environs)
8. **Élections complémentaires aux Commissions permanentes qui ne sont pas complètes**
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il n'appelle pas de remarque.

Le procès-verbal tel que proposé est accepté à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il n'appelle pas de remarque.

Le procès-verbal tel que proposé est accepté à l'unanimité.

6. Communications du Président du Conseil Général

M. le Président rappelle la procédure à suivre lors d'une demande de prise de parole : lever la main, attendre que la parole soit accordée, puis commencer par indiquer clairement son nom, notamment afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.
Il rappelle également à l'Assemblée l'importance de retourner au Bureau les fiches d'informations dans les meilleurs délais. Des exemplaires sont disponibles ce soir si nécessaire. Ces informations ont pour but de faciliter le fonctionnement du Conseil. Il précise que les données recueillies sont conservées exclusivement au sein du Bureau et que l'absence de fiche complétée peut entraîner des erreurs, notamment concernant le mode de communication souhaité.
Une délégation du Bureau a assermenté Mme Evelyne Erb lors de la séance de Municipalité du 23 juillet 2026 à 16h00.
La prochaine séance du Conseil général est déplacée du 5 octobre au 26 octobre à 19h00, d'entente avec le Syndic, afin de laisser un délai raisonnable aux Commissions pour traiter les préavis qui seront soumis à cette occasion.

7. Élection d'un ou une Délégué.e et d'un ou une suppléant.e du Conseil général au Conseil intercommunal du SIDERE (Service Intercommunal de Distribution d'Eau potable de Rolle et Environs)

Les candidats au poste de Délégué sont invités à s'annoncer.

Mme Mireille Aguirre est proposée et accepte sa candidature.
M. Frédéric Baumgartner propose sa candidature.
M. Olivier Croutaz propose sa candidature.

Vote à bulletin secret :
Les bulletins sont comptés au nombre de 23 et distribués à l'Assemblée.

Résultats :
M. Frédéric Baumgartner : 15 voix.
Mme Mireille Aguirre : 4 voix.
M. Olivier Croutaz : 4 voix.

M. Frédéric Baumgartner est élu Délégué du Conseil général au SIDERE.

Les candidats au poste de Délégué suppléant sont invités à s'annoncer.
Mme Mireille Aguirre et M. Olivier Croutaz confirment leur candidature.

Vote à bulletin secret :
Les bulletins sont comptés au nombre de 23 et distribués à l'Assemblée.

Résultats :
Mme Mireille Aguirre : 18 voix
M. Olivier Croutaz : 5 voix

Mme Mireille Aguirre est élue Déléguée suppléante du Conseil général au SIDERE.

8. Élections complémentaires aux Commissions permanentes qui ne sont pas complètes

M. le Président énumère les Commissions permanentes qui ne sont pas encore complètes et annonce qu'elles seront examinées successivement : la Commission de gestion, la Commission de recours, la Commission des finances et la Commission des règlements. Il précise qu'il s'agit d'élire des membres supplémentaires afin d'atteindre les cinq membres requis dans chaque Commission, l'organisation interne de chacune d'elles devant être définie lors de sa première séance respective.

Les candidats à la Commission de gestion sont invités à se faire connaître. À la demande de M. Baumgartner, M. le Président indique les noms des membres actuels de la Commission, à savoir Mme Mireille Aguirre, M. Lionel Genton et Mme Corinne Pomport.
M. Denis-Éric Scherz demande s'il est indispensable de repourvoir tous les sièges ce soir ou s'il serait possible d'attendre la prochaine séance du mois d'octobre, lors de laquelle il espère une Assemblée plus nombreuse. M. le Président répond que l'objectif est de combler les sièges vacants ce soir, mais qu'en l'absence de candidature, le point sera effectivement reporté à la séance suivante. Tel est le cas pour la Commission de gestion.

Les candidats pour la Commission de recours, composée de M. Frédéric Baumgartner, Mme Corinne Pomport et Mme Corinne Schär, sont invités à s'annoncer. En l'absence de point est reporté à la prochaine séance.

Les candidats à la Commission des finances, composée de Mme Agnès Roswitha Kreil Magnin, M. Michel Cornaz et M. Serge Philippe Krattinger, sont invités à s'annoncer. M. Michel Erb se porte candidat. Étant seul candidat, il est élu tacitement et applaudi.

Les candidats à la Commission des règlements, composée de M. Christian Dubey, Mme Claudia Guex et Mme Rose Raton, sont invités à s'annoncer. M. Lionel Genton se porte volontaire. Étant seul candidat, il est élu tacitement et applaudi.

M. le Président remercie les deux candidats et invite les autres membres de l'Assemblée à envisager de rejoindre l'une des Commissions lors du prochain Conseil, ainsi qu'à relayer cette possibilité autour d'eux.

9. Propositions individuelles

M. Olivier Croutaz revient sur la question de l'élection d'un membre du Bureau au sein d'une Commission permanente. Il estime que cette pratique contrevient à l'article 17 du règlement du Conseil et indique disposer d'une confirmation écrite de la juriste de la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes) allant, selon lui, dans ce sens. M. le Président rappelle que ce point a déjà été examiné et clarifié par le Préfet, lequel a confirmé la validité de la pratique actuelle. M. Olivier Croutaz considère pour sa part que l'avis de la juriste cantonale prévaut sur celui du Préfet du district. M. Serge Philippe Krattinger intervient à son tour et demande que l'article 17 soit lu à l'Assemblée, s'interrogeant sur l'utilité d'un règlement s'il n'est pas appliqué. M. le Président procède alors à la lecture de l'article afin de clarifier ce point. Il précise que la partie de phrase sujette à interprétation a fait l'objet d'une clarification du Préfet et confirme la possibilité d'élire un membre du Bureau, pour autant que celui-ci n'ait pas participé à la désignation de la Commission concernée. M. Olivier Croutaz relève ensuite que, selon lui, ce n'est pas le Préfet mais sa secrétaire qui s'est prononcée. M. le Président rappelle qu'avant toute prise de parole, un Conseiller doit demander la parole et indiquer son nom. M. Frédéric Baumgartner ajoute que si d'autres candidats étaient disponibles, la question ne se poserait vraisemblablement pas et que les membres du Bureau laisseraient naturellement leur place. Toutefois, en l'absence de candidatures suffisantes et afin de permettre aux Commissions de fonctionner, il invite les personnes opposées à cette pratique à se porter candidates, à proposer d'autres candidats ou à éviter ce type de remarques.
Mme Rose Raton demande pourquoi la Grande Salle, qui était louée de nombreuses fois par le passé et qui rapportait beaucoup à la Commune, ne l'est plus.
M. le Président rappelle que le rapport de gestion mentionnait que certains accords de location directe n'avaient pas été renouvelés, ce qui traduisait une baisse significative de la demande pour cette salle. M. Patrick Guex – Municipal, prend note de la question et indique qu'il la transmettra au Municipal en charge, lequel reviendra prochainement avec davantage de précisions.
Mme Océane Élisa Schanz indique qu'étant enceinte de huit mois et suppléante pour l'ASSAGIE (Association Scolaire Aubonne-Gimel-Etoy), elle ne pourra pas assurer cette fonction durant l'hiver. Elle envisage dès lors de démissionner de cette fonction lors de la prochaine séance du Conseil. M. Patrick Guex, délégué municipal auprès de l'ASSAGIE, lui précise qu'en tant que suppléante, Mme Schanz n'est pas tenue d'assister aux séances de l'ASSAGIE, sauf en cas d'empêchement de Mme Pomport.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et leur participation. Il souligne qu'il lui tient à cœur de trouver, à l'avenir, une manière de s'entraider et d'œuvrer ensemble pour le bien communal, convaincu que cette voie pourra être trouvée. Il clôt la séance et invite l'Assemblée à partager une verrée.

Séance levée à 19h35
Prochaine séance le 26 octobre 2026

Le Président
Joseph Da Silva

La secrétaire
Fanny Gantin